

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00155

Numéro SIREN : 321 336 208

Nom ou dénomination : AB INBEV FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2022 sous le numéro de dépôt 9076

02 MAI 2022

2022 Rec 9076

AB INBEV FRANCE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 800 000 euros

Siège social : Immeuble CRYSTAL

38 allée Vauban

Zac Euralille Romarin

Av de la République

59110 La Madeleine

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

321 336 208 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1^{ER} AVRIL 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le PREMIER AVRIL

Dans les locaux des sièges sociaux des Associés à BRUXELLES (Belgique),
Boulevard Industriel 21,

Madame Cybelle Buyck et Madame Romanie Dendooven, agissant en qualité de
représentantes de la Société INBEV BELGIUM, Société Anonyme de droit belge,
ayant son siège social Boulevard Industriel 21, 1070 BRUXELLES,

Associée unique de la société AB InBev France,

désignant la Société INBEV BELGIUM, associée, comme Présidente de séance, en
l'absence de Monsieur Jacques LEBEL, président non associé de la société
AB InBev France,

Ont pris les décisions suivantes :

- Révocation ad nutum du Président de la Société,
- Nomination du Président de la Société en remplacement du Président révoqué,
- Révocation de membres du Conseil de Présidence,
- Nomination de membres du Conseil de Présidence en remplacement des membres révoqués,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Conformément à l'article 11.2 des statuts de la Société, l'associée prononce la
révocation du mandat de Monsieur Jacques LEBEL de ses fonctions de Président au
sein de la Société à compter du 1^{er} Avril 2022.

L'associée nomme, à dater de ce jour et sans limitation de durée, ni de pouvoirs, en qualité de Président, Monsieur Pieter ANCIAUX, domicilié à Stijn Streuvelsstraat 11 3191 Hever / Schiplaken, Belgique.

DEUXIEME DECISION

La Présidente expose que Monsieur Philippe TABARY a quitté ses fonctions au sein de la Société depuis le 22 Septembre 2021 et que Monsieur Olivier PUECH a démissionné de son mandat de membre du Conseil de Présidence de la Société depuis le 31 Mars 2022.

La Présidente propose à l'associée de prononcer la révocation du mandat de ces membres du Conseil de Présidence.

L'associée prononce la révocation du mandat de Monsieur Philippe TABARY et de Monsieur Olivier PUECH.

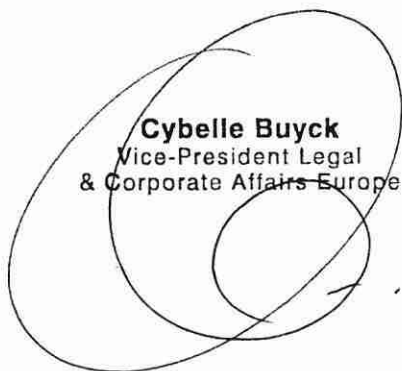
L'associée nomme, à dater de ce jour et sans limitation de durée, en qualité de membre du Conseil de Présidence :

- Monsieur Florestan FALIZE, domicilié 23 boulevard de la Cense, Bte 7, 1410 Waterloo, Belgique
- Monsieur Stefaan DEROOST, domicilié rue Auguste Lambiotte 132, 1030 Schaarbeek, Belgique

TROISIEME DECISION

L'associée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée a dressé et signé le présent procès-verbal.


Cybelle Buyck
Vice-President Legal
& Corporate Affairs Europe

INBEV BELGIUM

Romanic Dendoove